

encore mieux de le reporter définitivement. Que le gouvernement s'attaque donc aux vrais problèmes de ce pays. Ne sait-il donc pas que le projet de loi C-69 va coûter terriblement cher aux contribuables, avec ses commissions qui auront à se promener dans l'ensemble du Canada? Est-ce que cet argent ne serait pas mieux utilisé ou dépensé plus sagement en créant, par exemple, des emplois, en se dotant d'une politique familiale?

Le Parti réformiste, quant à lui, voudrait qu'il y ait une diminution du nombre de sièges à la Chambre des communes. Au lendemain du référendum, son voeu sera exaucé. Le gouvernement libéral nous dit que le pays a besoin d'un redécoupage des limites des circonscriptions électorales. Au lendemain du référendum, son voeu sera également exaucé. Dans quelques mois, le Parti réformiste et le Parti libéral auront satisfaction, après le référendum que nous gagnerons, ne l'oubliez pas.

• (1535)

Il y aura donc moins de députés qui siégeront dans cette Chambre et le Canada aura vraiment besoin d'un redécoupage des limites des circonscriptions, puisque le Québec sera souverain et qu'il ne fera plus partie d'un pays qui, historiquement—et j'ai parlé de l'historique avant la période des questions—ne veut pas de lui. Et les faits pertinents, je les ai cités plus tôt.

[Traduction]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations du député et sa proposition concernant la garantie de 25 p. 100 des sièges de cette auguste Chambre.

Je me demande s'il envisage maintenant sérieusement de renoncer à la séparation et d'avoir un brillant avenir au sein de ce merveilleux pays qu'est le Canada. Dans mon esprit, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le Québec complète notre pays et qu'il y joue un rôle essentiel.

Le député est-il en train de dire que le référendum devrait être relégué aux oubliettes et que le Québec devrait continuer de faire partie de ce pays et d'être représenté à la Chambre des communes? Est-ce là ce qu'il suggère avec sa proposition concernant les 25 p. 100 de sièges? Le cas échéant, je me réjouis que le député soit prêt à proposer cela. J'en déduis que lui et ses collègues bloquistes se ravissent et qu'ils comprennent maintenant que c'est un privilège de faire partie de ce pays extraordinaire.

[Français]

M. Fillion: Monsieur le Président, à partir de fins historiques tout près de nous, il est possible d'obtenir la réponse à la question qui est posée.

En 1965, nous avons subi au Québec la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi a été adoptée ici, en pleine nuit, par le gouvernement du Canada. L'armée, sous certains prétextes, a voulu venir mater, paraîtrait-il, un mouvement séparatiste. On a arrêté 500 personnes sans aucun mandat; c'est un premier fait. Le deuxième fait, qui se rapproche encore un peu plus de 1995, s'est produit en 1981, lorsque les premiers ministres du Canada, en pleine nuit et en l'absence du Québec, reniaient leurs signatures en prévision d'un rapatriement unilatéral de la Constitution.

Initiatives ministérielles

Je pourrais également relater ce qui s'est passé au niveau de l'Accord du lac Meech. Ceci est très récent, c'est en 1987. On sait qu'un député de ce Parlement a refusé, à l'époque, à l'Assemblée législative de sa province, d'en discuter. Ce qui a fait que tout ce qui était prévu dans l'entente du lac Meech a été rejeté. Cette personne siège actuellement avec les députés du parti ministériel.

On pourrait également relater ou se rappeler tout simplement la ronde de négociations de Charlottetown et la façon dont tout cela s'est terminé. Ces faits, c'est bien dommage, mais les Québécois et les Québécoises ne les oublieront pas. C'est sûr que les députés du Bloc québécois ne retireront pas de leur option la préparation à la souveraineté du Québec. Et c'est ici qu'on va le faire.

Tout ce qu'on demande actuellement, puisque nous sommes encore dans cette fédération, c'est qu'on puisse conserver les mêmes droits. C'est aussi simple que cela. Et lorsque les Québécois et les Québécoises se seront prononcés sur la souveraineté du Québec, vous agirez à votre guise. Je pense qu'à ce moment-là, les deux peuples fondateurs auront chacun un gain.

• (1540)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, à écouter le discours de mon collègue, je me suis souvenu du mandat que nous avons reçu de la population, soit d'assurer la défense des intérêts du Québec et en même temps faire la promotion de la souveraineté.

Ne pense-t-il pas que nous avons devant nous un dossier très net et très clair où on remplit ces deux objectifs? Par le rejet de l'amendement visant à conserver au Québec une représentativité de 25 p. 100 à la Chambre des communes, le gouvernement prouve qu'il n'y a aucune possibilité de renouvellement de la Constitution. Le gouvernement ne nous a même pas accordé ce droit minimal.

Par la négation de la notion de peuple, du fait qu'on est un des peuples fondateurs de cette société, est-ce que ce n'est pas plutôt le gouvernement qui se verra reprocher de ne pas avoir défendu les intérêts du Québec, particulièrement les députés libéraux qui ont voté contre l'amendement, ou ceux qui se sont simplement abstenus? Est-ce qu'ils ne porteront pas l'odieux de cette décision du gouvernement actuel, qui s'inscrit toujours dans la même ligne que celle des gouvernements antérieurs? Et dans la logique aussi du rapatriement unilatéral de la Constitution, en 1982, le député n'a-t-il pas l'impression d'être beaucoup plus à l'aise dans sa position que ne pourrait l'être l'ensemble des députés libéraux?

M. Fillion: Monsieur le Président, le commentaire de mon collègue me permet de démontrer que le peuple québécois, malgré tout ce qu'il a eu à subir depuis 100 ans, ce peuple qui aujourd'hui est devenu un peuple mature ne décidera pas de son avenir sur un coup de dés. Cela se fera suite à des événements qu'il a vécu tout au long de son histoire.

Le peuple québécois est maintenant rendu à la limite, il est rendu au moment où il devra prendre une décision. Cette décision, bien sûr, sera le rapatriement, au niveau du gouvernement du Québec, de tous les leviers, qu'ils soient politiques ou économiques, qui lui permettront de se gouverner sans devoir attendre continuellement de recevoir, de ce Parlement, des choses qui ne